

IMPÔTS APPLICABLES AU TRAVAILLEUR MOYEN

Les impôts applicables au travailleur moyen constituent un indicateur égal au rapport entre le montant des impôts payés par un travailleur et son employeur sur le salaire moyen national et les coûts de main-d'œuvre totaux que ce travailleur représente pour son employeur. Ce coïncidence permet d'évaluer l'ampleur de l'effet dissuasif exercé par le système fiscal sur l'emploi.

Définition

Les impôts pris en compte dans cet indicateur sont les impôts sur le revenu des personnes physiques ainsi que les cotisations salariales et patronales de sécurité sociale. Les prélèvements sur les salaires sont également pris en considération pour les rares pays où il en existe. Le montant des impôts payés pour l'emploi d'un travailleur moyen est exprimé en pourcentage des coûts de main-d'œuvre qu'il représente (à savoir le salaire brut majoré des cotisations patronales de sécurité sociale et des prélèvements sur les salaires).

On entend par travailleur moyen une personne dont la rémunération est égale au revenu moyen des travailleurs du pays concerné qui travaillent à temps complet dans les secteurs B à N de la *Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique* (CITI, rév. 4). Le travailleur moyen est réputé célibataire et sans enfant, ce qui signifie qu'il ou elle ne bénéficie d'aucun allègement fiscal au titre d'un conjoint, d'un concubin ou d'un enfant à charge.

Comparabilité

Les catégories d'impôts prises en compte dans cet indicateur sont totalement comparables d'un pays à l'autre. Elles correspondent à des définitions communes acceptées par tous les pays de l'OCDE.

Les niveaux de revenu des travailleurs diffèrent d'un pays à l'autre dans les secteurs B à N de la CITI, mais on peut considérer qu'ils correspondent à des types d'activités comparables dans les différents pays.

Les informations sur le niveau de revenu du travailleur moyen sont fournies par les ministères des Finances de tous les pays de l'OCDE, et sont fondées sur des enquêtes statistiques nationales. On calcule le montant des impôts versés par un travail-

En bref

En 2012, les impôts applicables au travailleur moyen représentaient, en moyenne, environ 36 % des coûts totaux de main-d'œuvre dans les pays de l'OCDE. Ce coïncidence variait de 7 % au Chili à 56 % en Belgique.

En moyenne, les impôts applicables au travailleur moyen ont diminué d'environ un point de pourcentage depuis 2000 pour l'ensemble de la zone OCDE. Il existe toutefois des écarts sensibles entre les pays. Huit des 34 pays membres de l'OCDE ont enregistré une hausse globale de ces impôts depuis 2000. Les pays où l'augmentation a été la plus forte sont l'Islande, le Japon et le Mexique. Parmi les 25 pays qui ont constaté un fléchissement global des impôts applicables au travailleur moyen, ceux qui ont enregistré les baisses les plus marquées sont le Danemark, la Finlande, la Hongrie, Israël et la Suède.

leur célibataire en appliquant la législation fiscale du pays concerné. En conséquence, les mesures du coïncidence obtenues résultent d'un exercice de modélisation plutôt que de l'observation directe des impôts effectivement payés par les travailleurs et leurs employeurs.

Sources

- OCDE (2013), *Les impôts sur les salaires*, Éditions OCDE.

Pour en savoir plus

Publications analytiques

- Torres, C., K. Mellbye et B. Brys (2012), "Trends in personal income tax and employee social security contribution schedules", *OECD Taxation Working Papers*, No. 12.
- OCDE (2011), "Taxation and employment", *OECD Tax Policy Studies*, No. 21.
- OCDE (2012), *Prestations et salaires*, Éditions OCDE.
- OCDE (2006), "Encouraging savings through tax-referred accounts", *OECD Tax Policy Studies*, No. 15.

Publications statistiques

- OCDE (2013), *Statistiques des recettes publiques*, Éditions OCDE.
- OCDE, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (2013), *Perspectives économiques de l'Amérique latine*, Éditions OCDE.

Bases de données en ligne

- *Statistiques fiscales de l'OCDE*.

Sites Internet

- Prestations et salaires - Indicateurs de l'OCDE, www.oecd.org/els/social/prestationsetsalaires.
- Centre de politique et d'administration fiscales, www.oecd.org/fr/ctp/.
- Analyse des politiques fiscales, www.oecd.org/fr/ctp/politiques-fiscales.
- Les impôts sur les salaires (matériel supplémentaire), www.oecd.org/fr/fiscalite/politiques-fiscales/taxing-wages.htm (en anglais).



IMPÔTS APPLICABLES AU TRAVAILLEUR MOYEN

Impôts applicables au salarié moyen

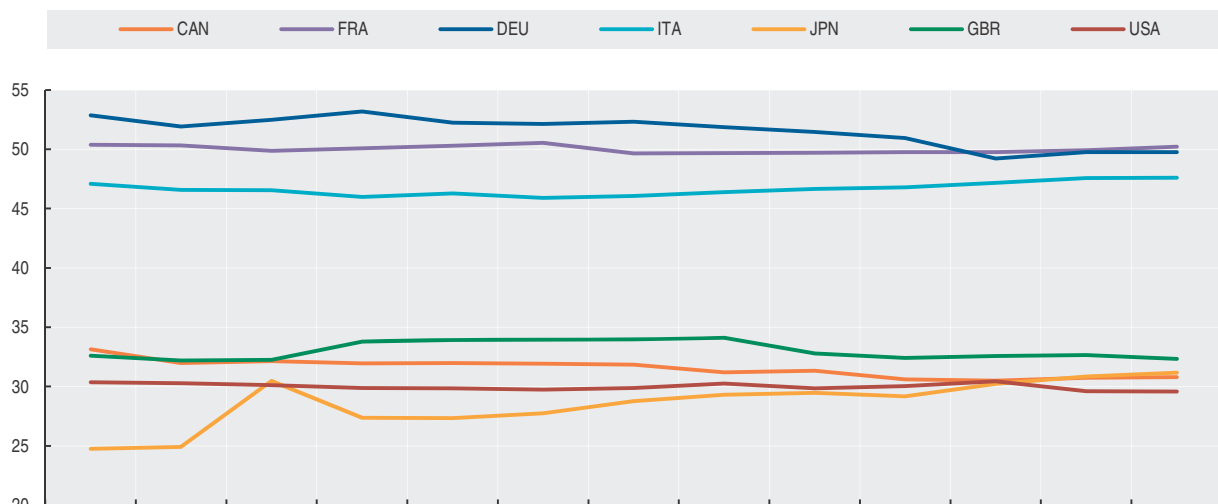
En pourcentage des coûts de main-d'oeuvre

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Allemagne	51.9	52.5	53.2	52.2	52.1	52.3	51.9	51.5	50.9	49.2	49.8	49.8
Australie	27.6	28.0	28.2	28.2	28.5	28.3	27.7	26.9	26.7	26.8	26.7	27.2
Autriche	46.9	47.1	47.4	48.3	48.1	48.5	48.8	49.0	47.9	48.2	48.5	48.9
Belgique	56.7	56.3	55.7	55.4	55.5	55.5	55.6	55.9	55.7	55.9	56.1	56.0
Canada	32.0	32.1	32.0	32.0	31.9	31.9	31.2	31.3	30.6	30.5	30.7	30.8
Chili	7.0	7.0	7.0	7.0	7.0	7.0	7.0	7.0	7.0	7.0	7.0	7.0
Corée	16.5	16.1	16.4	17.0	17.3	18.2	19.7	20.0	19.5	20.1	20.5	21.0
Danemark	43.3	42.4	42.4	41.0	40.9	41.0	41.1	40.9	39.5	38.3	38.4	38.6
Espagne	38.9	39.1	38.6	38.8	39.0	39.1	39.0	38.0	38.3	39.7	40.0	41.4
Estonie	41.0	42.1	42.3	41.5	39.9	39.0	39.0	38.4	39.2	40.1	40.3	40.4
États-Unis	30.3	30.1	29.9	29.8	29.8	29.9	30.3	29.8	30.1	30.5	29.6	29.6
Finlande	46.4	45.9	45.0	44.5	44.6	44.0	43.9	43.8	42.5	42.3	42.3	42.5
France	50.3	49.9	50.1	50.3	50.6	49.7	49.7	49.7	49.8	49.8	49.9	50.2
Grèce	38.2	39.3	39.9	41.4	41.2	42.3	41.8	41.0	40.7	39.2	42.4	41.9
Hongrie	55.8	53.7	50.8	51.7	51.1	51.9	54.5	54.1	53.1	46.6	49.5	49.4
Irlande	25.9	24.4	24.4	24.1	23.5	23.0	22.2	22.3	24.7	25.8	25.8	25.9
Islande	29.3	30.9	31.5	31.9	32.1	31.8	30.5	30.9	30.5	33.4	34.1	34.5
Israël	29.5	30.0	27.1	25.3	24.9	23.5	24.1	21.7	20.2	19.4	19.4	19.2
Italie	46.6	46.6	46.0	46.3	45.9	46.1	46.4	46.6	46.8	47.2	47.6	47.6
Japon	24.9	30.5	27.4	27.3	27.7	28.8	29.3	29.5	29.2	30.2	30.8	31.2
Luxembourg	35.7	32.9	33.5	33.9	34.7	35.3	36.3	34.7	33.9	34.3	36.2	35.8
Mexique	13.1	15.8	16.7	15.2	14.7	15.0	15.9	15.1	15.3	15.5	18.7	19.0
Norvège	39.2	38.6	38.1	38.1	37.2	37.4	37.5	37.6	37.3	37.3	37.6	37.6
Nouvelle-Zélande	19.4	19.4	19.5	19.7	20.0	20.4	21.1	20.5	18.1	17.0	15.9	16.4
Pays-Bas	37.4	37.4	37.2	38.8	38.9	38.4	38.7	39.2	38.0	38.1	38.0	38.6
Pologne	38.0	38.0	38.2	38.4	38.7	39.0	38.2	34.7	34.1	34.2	34.3	35.5
Portugal	36.4	37.6	37.4	37.4	36.8	37.5	37.3	36.9	36.5	37.1	38.0	36.7
République slovaque	42.5	42.1	42.5	42.2	38.0	38.3	38.4	38.8	37.7	37.9	38.8	39.6
République tchèque	42.6	43.0	43.2	43.5	43.7	42.5	42.9	43.4	42.0	42.1	42.6	42.4
Royaume-Uni	32.2	32.3	33.8	33.9	33.9	34.0	34.1	32.8	32.4	32.6	32.7	32.3
Slovénie	46.2	46.1	46.2	46.3	45.6	45.3	43.3	42.9	42.2	42.5	42.6	42.3
Suède	49.1	47.8	48.2	48.4	48.1	47.8	45.3	44.8	43.2	42.8	42.8	42.8
Suisse	22.4	22.4	21.9	21.7	21.7	21.6	21.9	21.4	21.5	21.6	21.9	21.5
Turquie	43.6	42.5	42.2	42.8	42.8	42.7	42.7	39.9	37.4	37.9	38.2	38.2
UE-28
OCDE	36.4	36.5	36.3	36.3	36.1	36.1	36.1	35.6	35.1	35.0	35.5	35.6
Afrique du Sud
Brésil
Chine
Fédération de Russie
Inde
Indonésie

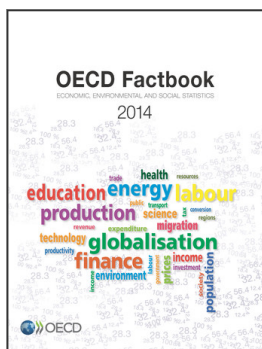
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933040015>

Impôts applicables au salarié moyen

En pourcentage des coûts de main-d'oeuvre



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933037773>



Extrait de :
OECD Factbook 2014
Economic, Environmental and Social Statistics

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/factbook-2014-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2014), « Impôts applicables au travailleur moyen », dans *OECD Factbook 2014 : Economic, Environmental and Social Statistics*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/factbook-2014-95-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.